

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

أدفنس تونس

ADVANS TUNISIE SA

Société Anonyme au capital social de 23.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Vie III, Zac Khareddine, Lac III, Tunis

Identifiant unique : 1317726X

Tél : 36 410 510

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi n°2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit

Emission d'un Emprunt Obligataire

« ADVANS 2022- 4»

de 4 000 000 Dinars

Sans recours à l'appel public à l'épargne

1. Décisions à l'origine de l'émission :

Lors de sa réunion tenue le **15/02/2022**, l'Assemblée Générale Ordinaire de « ADVANS TUNISIE SA » a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant global de **100 millions de dinars** au cours des exercices 2022 et 2023, et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions et pour signer tous actes, percevoir toute somme et généralement faire le nécessaire dans le cadre de cette opération.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **04/10/2022** a approuvé d'émettre des emprunts obligataires selon les conditions plafonnées suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	Un taux (TMM+3,5%) fixe durant toute la durée de vie de l'Emprunt et/ou TMM+3%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

La Direction Générale d'ADVANS TUNISIE, a décidé d'émettre un emprunt obligataire « ADVANS 2022-4 » sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, comme suit :

Montant	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
4.000.000 dinars	5 ans	10,35% Brut l'an et/ou TMM+2,75%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

2. Renseignements relatifs à l'émission :

• **Montant de l'emprunt**

Le montant nominal du présent emprunt est de **4 millions de dinars**, divisés en 40.000 obligations de **100 dinars** de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « ADVANS-2022-4 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

• **Période de souscriptions et de versements**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14/11/2022** auprès d'AMEN INVEST, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **17/11/2022**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 40.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 4.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/11/2022**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **But de l'émission**

ADVANS TUNISIE SA a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « ADVANS 2022-4 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par AMEN INVEST-Intermédiaire en Bourse.
- **Forme des titres** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/11/2022**, seront décomptés et payés à cette date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **17/11/2022** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :
 - **Taux fixe** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 10,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2.75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N**.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.
L'emprunt sera amorti en totalité le **17/11/2027**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/11/2023**.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Ce taux est de **10,35%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** **2,75%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**
 - **Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « ADVANS 2022-4 » sont émises pour une durée de **5 ans**.
 - **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire « ADVANS 2022-4 » est de **3 années**.
 - **Duration de l'emprunt** (souscription à taux fixe) La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6502 années**.
- **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**
- **Garantie :** Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « ADVANS 2022-4 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunaux compétents en cas de litige:** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, le paiement et l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM et à l'inverse, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.